

Compte Rendu du Conseil Municipal du 17 Mai 2018

Présents ou représentés: MORALI.J; CASTANIER.P ; LAURANS.G ; MERCEREAU.T; BOISSON.I; LOURDAIS J-P , ESPAZE.B, CALAIS.M-C (représentée par MERCEREAU T), FESQUET.F ; GRUCKERT.P; FERRERES.S ;GOUDIN.H ; VIGUIER M(représentée par CASTANIER P); TOUREILLE Ch , PALLIER G (représenté par FERRERES S), TEISSERENC E;

Absents : ANDRIEU.F ; LEPROVOST.R ;

Absente Excusée : COLLUMEAU.I ;

Acquisition de collections demande de subvention Etat (DGD) Bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle que le projet de création de médiathèque ayant été définitivement adopté lors du vote du budget primitif 2018, il est nécessaire d'en prévoir l'équipement.

En ce qui concerne l'acquisition de collections, sur tous supports, (imprimés, CD, DVD ...) la commune est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat (DRAC) au titre de la DGD Bibliothèques.

Le coût prévisionnel s'élève à 9131,84 € HT soit 9687,23 € TTC (TVA à 5,5% et 20%).

Le plan de financement serait le suivant:

- ◆ DGD Bibliothèque 50 % : 4565 €
- ◆ Autofinancement communal 50 % 4566,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- ⇒ D'arrêter le projet d'acquisition de collections
- ⇒ D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- ⇒ De solliciter une subvention de la DGD Bibliothèque pour une aide à 50% du HT
- ⇒ D'autoriser le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier

Mobilier et matériel initial pour équipement médiathèque. Demande de subventions

Sachant que les achats de mobilier et de matériel destinés à équiper une médiathèque peuvent bénéficier de subventions de l'Etat (DGD) et du Département (DLL), le Conseil Municipal de la commune de Sumène, à l'unanimité:

- ⇒ Approuve le programme d'achat proposé pour une somme de 22.912,47 € HT ainsi que le plan de financement
- ⇒ Sollicite ;
 - L'aide de l'Etat (DGD Bibliothèques) pour 55% soit 12.602€
 - L'aide du Conseil Départemental (DLL) pour 25 % soit 5728 €
 - Soit un autofinancement de 20 % : 4582,47€
- ⇒ Autorise le Maire à signer toute pièces concernant ce dossier.

Informatisation et création de services numériques aux usagers de la Médiathèque Demande de Subventions

Monsieur le Maire rappelle le projet de création de médiathèque sur la commune.

Sachant que les opérations d'informatisation, ainsi que la mise en place des services numériques peuvent bénéficier de subventions de la part de l'Etat et du Conseil Départemental.

Le coût estimatif du dossier s'élève à 8661,65€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ◆ Approuve le projet et son coût de 8661,65€
- ◆ Sollicite l'aide de :
 - ⇒ L'Etat (DGD Bibliothèque) DRAC pour une somme de 4763€ HT soit 55% du coût estimatif
 - ⇒ Du Conseil Départemental (DLL) pour une somme de 2165 € soit 25 % du coût estimatif

Le solde de 20 % étant autofinancé par la collectivité soit 1733,65€

◆ Autorise Mr le Maire à signer tout document concernant le projet susdit.

Décision Budgétaire Modificative Budget Général

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14

Vu le budget de la ville

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget général de la commune de l'exercice 2018.

Section de fonctionnement - Recettes

- Art 002 : Résultat reporté : -180 €
- Art 7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation : +180 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

Autorise la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement - Recettes

- Art 002 : Résultat reporté : -180 €
- Art 7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation : +180 €